



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 FEVRIER 2024

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, Nicolas LENOIR, Philippe ROCHETIN, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Glenna BAILLON, MM. François HAAS, Marco SOLARI

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

4. Rapports des commissions

a) Sociale et enfance du 18 janvier

b) Environnement et infrastructures du 22 janvier

c) Culture du 29 janvier

d) Finances du 1^{er} février

e) Sécurité du 5 février

f) Aménagement et nouveaux quartiers du 5 février

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 129-2023 R : Crédit d'engagement de 3 100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.
- b) D 133-2024 P : Crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.
- c) D 134-2024 P : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.
- d) D 135-2024 P : Autoriser les mutations parcellaires qui seront réalisées en 2 étapes sur le secteur du Mail 2000, parcelles N° dp 6'719, 6'759, dp 6'796, 7'416, 10'115, 15'440 et 16'228, à Plan-les-Ouates.
- e) D 136-2024 P : Crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates.

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 39-2023 R : Pour la mise en place d'un projet « Mobilité douce dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif »

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

La Présidente ouvre la séance à 20h05. Elle excuse l'absence de Mme Glenna Baillon, de M. Marco Solari et de M. François Haas. Elle salue la présence de Mme Monbaron, Maire, ainsi que celles de M. Magnin et de M. Rodriguez, Conseillers administratifs, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. La question écrite de M. Ulrich sera traitée au point correspondant de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Ce procès-verbal ne suscite pas de remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est approuvé par 20 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 22 février 2024 et s'achèvera le 2 avril 2024.

2.2 Ateliers Blandenier

La Présidente rappelle l'invitation à la visite des Ateliers Blandenier le lundi 6 mai à 14h00. Les inscriptions peuvent être faites auprès de Mme Merad jusqu'à demain.

2.3 Promotions citoyennes

La Présidente rappelle que la cérémonie des Promotions citoyennes aura lieu le mercredi 28 février à 18h30 à l'Espace Vélodrome. Les inscriptions se font également auprès de Mme Merad.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

3.1 Dates à retenir au niveau du sport

Mme Monbaron annonce quelques événements :

- 2 mars de 18h00 à 22h00 : disco sur glace
- 3 mars : clôture de la saison de la patinoire
- 24 et 25 février de 10h à 17h sur la Butte : infos sur le Big Air
- 15 février à 18h30 : cérémonie des Honneurs sportifs à l'Espace Vélodrome

3.2 Nouveaux cours de yoga

Mme Monbaron annonce la création d'un nouveau cours de yoga en salle, saison hivernale, qui a débuté le dimanche 14 janvier de 9h00 à 10h00 à la salle de gym du Pré-du-Camp, à la suite d'une demande des participantes au cours d'été Yoga en plein air, par Urban training. 37 inscriptions ont été enregistrées pour le premier dimanche 14 janvier.

3.3 Reprise de MiniMove

Mme Monbaron informe que MiniMove a enregistré les fréquentations suivantes :

- 14 janvier : 211 visites dont 107 enfants
- 21 janvier : 232 visites dont 119 enfants
- 28 janvier : 249 visites dont 127 enfants

3.4 Sécurité

Mme Monbaron informe des faits survenus en janvier 2024 :

- Incivilités
 - Accidents non annoncés 2
 - Déchets 16
 - Dommages à la propriété 5
 - Tags 3
 - Total 26
- Interpellations avec rapport au Ministère public :

- Dénonciation à la police du commerce d'un établissement qui vendait des cigarettes électroniques à des mineurs.
 - À la suite d'une enquête, dénonciation d'un établissement public qui vendait des marchandises avariées ou avec des dates d'échéances dépassées. Commissaire de police avisé pour procédure et rapport au service concerné.
 - Interpellation de deux conducteurs qui circulaient sous retrait du permis de conduire ou sans permis
 - Interpellation d'un véhicule en forte surcharge + 800 kilos de surcharge.
- Dossiers
 - Les incivilités dans le quartier du Vélodrome se sont fortement apaisées. Les conditions climatiques font aussi de la « prévention ».
 - Cambriolages
 - 1 appartement
 - 2 caves
 - 1 villa
- Total 2024 : 4 (janvier)
Total 2023 : 8 (janvier)

3.5 Grand projet Perly

Mme Monbaron indique qu'une étude a démarré, visant à réaliser une image directrice sur un territoire autour de Perly. Il s'agit de prévoir l'aménagement futur du secteur compris autour de la route de St-Julien et de la future route de desserte sud de Perly qui accompagnera l'arrivée du tramway au cœur du village. L'étude a pris la forme originale d'une « planification test » visant à faire travailler 3 bureaux d'urbanistes et paysagistes lors d'ateliers. Ces ateliers permettront d'échanger sur leur vision avec un collègue d'experts professionnels et un groupe de contribution constitué d'habitants, de travailleurs d'associations ou de propriétaires du périmètre élargi. Plan-les-Ouates est partie prenante de cette étude car une petite partie (1 parcelle) se situe sur notre territoire en bordure de l'échangeur de Perly. Nous sommes aussi évidemment concernés car une urbanisation supplémentaire de ce secteur aura nécessairement des impacts sur notre territoire, notamment en termes de mobilité ou d'équipements publics. Une année sera nécessaire à la réalisation de cette étude aboutissant à la rédaction d'une image directrice, première étape d'un éventuel aménagement du périmètre.

3.6 PLQ Cherpines (second PLQ des Cherpines)

Mme Monbaron annonce que le PLQ des Cherpines est désormais sorti de l'enquête technique auprès des différents services du Canton et a été transmis pour préavis à l'ARE (Office fédéral de l'aménagement). Ce dernier doit se prononcer sur le respect des lois fédérales en matière d'aménagement du territoire, notamment pour ce qui concerne la densité minimale, s'agissant initialement de zone agricole. Une fois le préavis transmis fin février, chacune des deux communes concernées (Confignon et Plan-les-Ouates) devront se prononcer via un préavis du Conseil administratif. Se tiendra ensuite une enquête publique, probablement à la rentrée de fin août, puis une procédure d'opposition en fin d'année 2024. Le PLQ devrait être ainsi être adopté début 2025 ce qui permettra de déposer des autorisations de construire pour l'aménagement des voiries et réseaux et les différents équipements et espaces publics. Pour la réalisation des logements et activités, une seconde étape devra être franchie avec des PLQ de détail dans chacune des pièces urbaines du PLQ d'ensemble. Ils arriveront probablement courant 2025 pour un démarrage des premières constructions prévisible en 2028-2029 au mieux.

3.7 Réponse à la question écrite de M. von Haller QE 05-2023

Mme Monbaron rappelle que la question concerne le parking visiteurs de la route de l'Essartage dont les places sont quasiment toujours toutes occupées. M. von Haller demande si cette situation

est normale et si des mesures pourraient être prises pour l'améliorer. Il demande également si des contrôles réguliers son effectués.

Le nombre de places visiteurs de ce parking a été défini dans le PLQ, tout comme le nombre de places en sous-sol pour les habitants, conformément à la loi en vigueur à cette époque. Certains habitants n'ont pas de place en sous-sol et reportent leur stationnement sur le parking visiteurs, qui est un parking privé ; ce sont les propriétaires du quartier et les promoteurs qui étaient en charge de son aménagement. Il a fallu mettre une tarification pour le rendre dissuasif, car il était constamment plein. Il n'y a pas de restriction selon le type d'usager, mais le coût du stationnement favorise les habitants. Toutes les places continuent d'être occupées en permanence, malgré la présence d'horodateurs 24h/24. La police municipale a effectué des contrôles, qui seront encore renforcés, notamment le dimanche, et un bilan sera établi.

3.8 Programmation de la Cour des Contes

M. Magnin annonce que la programmation de la Cour des Contes est finalisée. Elle aura lieu du 26 avril au 5 mai, avec 32 spectacles et plus de 40 représentations sur 10 jours. Les thèmes suivants seront abordés : handicap, relecture de héros classiques, mythes préhistoriques. Le prix pour les adultes a été baissé pour passer de CHF 23.- à 18.-.

3.9 Petit festival

M. Magnin rappelle que le Petit Festival a lieu tous les 2 ans en novembre. Il a affiché complet. Plus de 1700 spectateurs y ont assisté, y compris les scolaires. La collaboration avec la librairie et le Café julienne a très bien fonctionné.

3.10 Festival Antigél

M. Magnin annonce que Antigél a pris ses quartiers. 2 représentations, sold out, ont eu lieu le 3 février dernier, à 18h00 et à 20h00 à Plan-les-Ouates, avec un excellent retour médiatique. Une chronique urbaine aura lieu dans 2 autres communes, à savoir Thônex et Meyrin.

3.11 Café julienne

M. Magnin indique que les dossiers pour la reprise de la gérance sont à l'étude. Il y a a priori 2 ou 3 bonnes propositions, ce qui est rassurant.

3.12 Saison culturelle

M. Magnin annonce une création avec de jeunes Perlysiens : Cyrano. C'est la 3^{ème} collaboration avec la Frei Körper Kompanie. C'est un très beau spectacle, aussi signalé dans la presse comme une belle réussite.

3.13 Exposition

M. Magnin annonce une exposition « Un silence qui en dit long » du 6 mars au 6 avril, avec un vernissage le 5 mars, à HiFlow dans la zone industrielle, sur le thème de l'évolution du geste à travers le genre, les époques et les cultures.

3.14 Illuminations de Noël

M. Magnin indique que les illuminations ont été bien appréciées cette année et il se réjouit de n'avoir reçu aucune plainte.

3.15 Ateliers Blandenier

M. Magnin précise que ces ateliers, mentionnés précédemment par la Présidente, font suite à Autour du Temps. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 6 mai.

Le budget de Autour du Temps a été légèrement dépassé et nous nous sommes concertés avec les différents partenaires pour couvrir ces frais. La réponse est arrivée aujourd'hui et CHF 5'000.- de subvention supplémentaires nous sont demandés pour couvrir une partie de ce déficit.

3.16 Projet pour offrir des livres

M. Magnin annonce un projet pour offrir des livres aux nouveaux parents. Dans le cadre de l'aide à la parentalité et de l'égalité des chances ainsi que de la promotion de la lecture et de l'écrit, la commune propose de s'inspirer de programmes nationaux en vigueur en Écosse, et en Grande-Bretagne. Dès la naissance, ce programme permet aux familles de recevoir régulièrement et à titre gratuit, durant cette période, des livres adaptés à l'âge de leurs enfants. Des projets similaires existent mais ne comportent pas d'envoi systématique dès la naissance.

3.17 Préau couvert au Sapay

M. Magnin rappelle que la couverture d'un préau est nécessaire au Sapay, vu le nombre d'enfants et les chaleurs estivales. Ce projet a pris du retard et une couverture provisoire sera installée pour juin, pour s'assurer que les élèves puissent se protéger du soleil.

3.18 Abri PC pour les migrants

M. Magnin informe que le projet avance. Il rappelle que notre abri PC est réquisitionné par la Confédération et sera géré par cette dernière. Nous sommes en contact pour aider à occuper les personnes qui y seront logées, notamment en mettant à disposition un certain nombre de salles disponibles en journée. Une présentation publique de l'abri PC sera organisée le 4 mars prochain.

3.19 Projet de l'Hospice Général aux Cherpines

M. Magnin annonce que la Commune est toujours opposée au projet de Drize. La demande d'autorisation pour les Cherpines a été déposée et ce projet devrait voir le jour début 2025.

3.20 Visites de la mairie des élèves de 7P

M. Magnin informe que ces visites sont terminées. 177 élèves se sont rendus dans nos locaux, lors de 6 sessions. Les élèves ont eu l'occasion de poser des questions, dont voici un florilège :

- Y a-t-il besoin d'un diplôme pour être maire ?
- Le maire peut-il décider tout seul par exemple de construire une place de jeux ou faut-il y avoir une votation ?
- Si le maire meurt, il faut combien de temps pour en avoir un nouveau ?
- Y a-t-il déjà eu une révolte contre un maire de Plan-les-Ouates ?
- Un maire peut-il aller en prison ?
- Si un vote est à 50/50, on fait quoi ?
- Et si personne ne vote ?
- Les maires font-ils partie du corps diplomatique ?
- Le maire d'une commune vit-il à la mairie ?
- Pourquoi le maire porte-t-il une écharpe lors des discours ?
- Le maire peut-il prendre des vacances, ou doit-il être en permanence sur la commune ?
- Pourquoi le maire fait-il un discours lors de la fête des écoles ?
- Quelle est la différence entre la police municipale et la police cantonale ?
- Qui a inventé les lois ?
- Quand la commune a-t-elle été créée ?
- Comment et pour quelle raison avez-vous choisi le revêtement du terrain rouge ?
- Pour quelle raison les enfants ne peuvent-ils pas voter ?
- Comment a-t-on eu l'idée de créer des communes ?

- Si la mairie n'existait pas, que se passerait-il ?
- Vous faites quoi avec l'argent des impôts ?

3.21 Visites des 8P à Berne

M. Magnin informe que la visite du parlement à Berne des 8P aura lieu en mars.

3.22 Recrutement direct 2024

M. Magnin informe que le recrutement direct 2024 a eu lieu la semaine dernière. 18 entreprises, dont 12 de Plan-les-Ouates, présentaient 94 places d'apprentissage. 245 entretiens ont eu lieu avec les employeurs.

3.23 Solidarité dans tous ses état

M. Magnin informe que Solidarité dans tous ses état a eu lieu le week-end dernier. Environ 700 personnes ont pu visiter, sur site, les différentes associations que nous aidons au niveau de la solidarité internationale.

3.24 Semaine de l'action contre le racisme

M. Magnin informe que cette manifestation aura lieu en mars.

3.25 Pépinière

M. Rodriguez informe que les plantations ont démarré.

3.26 Séance d'information sur le trafic de transit

M. Rodriguez annonce qu'une séance publique d'information aura lieu le 6 mars prochain à 19h30 à la salle communale. Elle fait suite au 2 séances précédentes qui ont permis de faire ressortir certains problèmes. Nos mandataires y ont travaillé et ont restitué plusieurs propositions, qui sont étudiées par le Conseil administratif. Le résultat sera présenté lors de cette séance.

3.27 Bilan TPG

M. Rodriguez a reçu un rapport concernant les abonnements TPG annuels et mensuels pour lesquels la Commune octroie une subvention à la population depuis une année. 3'322 résidents ont bénéficié d'un abonnement annuel, dont 1'315 juniors et 1'341 adultes et 466 seniors, ce qui représente une hausse de 58% pour le nombre d'abonnements délivrée en 2023, et 33,6% de la population de Plan-les-Ouates qui a un abonnement annuel. 688 personnes ont choisi des abonnements mensuels. Des statistiques plus détaillées sont en cours d'analyse. Les résultats seront présentés en commission et à la prochaine séance du Conseil municipal.

3.28 Réponse à la question de M. Haas

M. Rodriguez revient sur la question de M. Haas au sujet des problèmes de bus sur la ligne 80, anciennement ligne D. Au moment où cette question a été posée, une grève était en cours du côté français qui a eu des répercussions sur cette ligne, aggravées par des travaux en cours à St-Julien pour le tram. La voie de bus était impraticable dans St-Julien. Elle a été récupérée depuis janvier, ce qui a permis une amélioration de la situation.

3.29 Réponse à la question de Mme Rügger

M. Rodriguez revient sur la question de Mme Rügger au sujet de l'éclairage public et le fait d'allumer un candélabre sur deux. Elle faisait remarquer que ce n'était pas le cas au chemin de la Plamatte. Il répond que de l'école Champ-Joly jusqu'au cycle d'orientation des Voirets, un candélabre sur deux est allumé. Puis du cycle d'orientation des Voirets jusqu'au chemin du Clos,

ils sont tous allumés car c'est une bande longitudinale pour les piétons et une zone de rencontre sans trottoir sur le chemin de l'école. Cela permet une meilleure sécurité.

3.30 Réponse aux questions de M. Thorimbert

M. Rodriguez revient sur les question de M. Thorimbert qui se faisait le porte-parole des cyclistes et relevait que les finitions de certains aménagements laissaient à désirer, notamment au bout du chemin de l'Essartage, quand on vient du giratoire et qu'on veut prendre la piste cyclable. Il répond que l'aménagement du trottoir traversant a été réalisé conformément à la norme, même si ce n'est pas l'idéal. Il convient en effet d'avoir une bordure biaise entre le trottoir piéton et la chaussée qui donne accès à la piste cyclable. Pour ce qui est du trottoir traversant au croisement entre le chemin de la Mère-Voie et la route de Base, une adaptation de la bordure est prévue pour sécuriser ce franchissement du trottoir piéton par les cyclistes.

3.31 Réponse à la question écrite de M. Rochetin QE-03-2023

M. Rodriguez revient sur la question écrite de M. Rochetin qui indiquait que le quartier des Sciers est mal desservi en transports publics en direction de la gare du Bachet et demandait s'il serait possible de demander aux TPG et à l'Office Cantonal des Transports (OCT) de réfléchir à une proposition pour favoriser cette desserte, par exemple en mettant en place un véhicule autonome. M. Rodriguez répond que l'Office fédéral du développement territorial est compétent pour juger de la qualité de la desserte des transports publics, et celle-ci est jugée « moyenne » pour le quartier des Sciers, sur une échelle allant de A pour une très bonne desserte, à D pour une faible desserte. En décembre 2022, le changement horaire pour la desserte du quartier des Sciers a été renforcé par l'augmentation de la fréquentation de la ligne 43, entre les arrêts Belin et Stade de Genève. Le plan d'action des transports collectifs 2025-2029, actuellement en traitement au Grand Conseil, ne prévoit pas d'amélioration pour la desserte du quartier des Sciers. Le Conseil administratif fera une demande aux TPG et à l'Office Cantonal des Transports pour une amélioration, peut-être avec des navettes autonomes.

3.32 Réponse à la question écrite de M. Solari QE-04-2023

M. Rodriguez revient sur la question écrite de M. Solari concernant les potagers dans le quartier des Sciers. Voilà en effet bientôt 2 ans qu'une intention politique existe pour créer un potager sur la parcelle 7315, et certains habitants du quartier se sont rejoints pour la création d'une association, Pot'à'Sciers et ont approché le service communal concerné avant l'été. Aujourd'hui le processus leur semble à l'arrêt. M. Solari demande un état de la situation et un éventuel délai, dans le but de rassurer ces personnes et de garder intact leur enthousiasme.

M. Rodriguez répond que la parcelle en question, n° 7315, est privée et appartient à nombre important de copropriétaires. Pour pouvoir l'utiliser comme jardin potager, il est nécessaire de mettre en place une servitude qui doit être signée par tous les propriétaires. Or, l'un d'entre eux n'est pas d'accord car il craint pour la tranquillité de ses locataires, situés juste en face. Tant que ce privé n'aura pas changé d'avis, il n'est pas possible de réaliser les potagers à cet endroit. Des alternatives sont en cours d'étude dans les services (SEV, Constructions et aménagements) afin de permettre la réalisation des potagers dans le quartier, mais sur une surface qui sera malheureusement moindre.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f.

a) Sociale et enfance du 18 janvier

- b) **Environnement et infrastructures du 22 janvier**
- c) **Culture du 29 janvier**
- d) **Finances du 1er février**
- e) **Sécurité du 5 février**
- f) **Aménagement et nouveaux quartiers du 5 février**

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

- a) **D 129-2023 R : Crédit d'engagement de 3 100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 129-2023 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 12 décembre 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 22 janvier 2024, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 1^{er} février 2024.

Mme Rüegger ne remet pas en question ce crédit d'engagement mais elle se dit frappée par le fait que le cahier des charges indique comme priorité n° 1 la piscine de 50m. Il s'avère qu'il manque un élément dans cette 1^{ère} priorité. En effet, comme le relève le procès-verbal de notre Conseil municipal du 15 mars 2022 (p. 16), nous avons donné un avis de principe pour faire un bassin extérieur de 25m au lieu de 16m, en plus de celui de 50m. Mme Rüegger souhaite que ce fait soit protocolé, que les personnes qui travaillent sur ce projet en tiennent compte et que le Conseil municipal soit tenu au courant, en bonne et due forme, des suites données à cette étude.

M. Brunschweiler s'étonne qu'on ait soudain un chiffre très précis pour le coût de cette opération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 129-2023 R par 19 oui et 2 abstentions.

- b) **D 133-2024 P : Crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 133-2024 P (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que le club de tennis demande des courts supplémentaires depuis une dizaine d'années. 5 courts provisoires ont été installés aux Cherpines, vu la disparition programmée des courts actuels en raison de la construction du futur quartier du Rolliet. 3 de ces courts sont déjà couverts. En raison du chantier du tram, les courts des Petites-Fontaines ne sont désormais plus disponibles. Le club se retrouve à l'étroit en hiver sur ses 3 courts couverts. La qualité du revêtement des 2 courts non couverts change en hiver avec les températures froides (terre battue synthétique). La couverture de ces 2 courts permettra au club d'utiliser plus intensément les 5 courts tout au long de l'année, mais également d'avoir un revêtement qui reste souple et sécurisant en hiver.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

M. von Haller se réjouit de pouvoir en discuter en commission, car il manque un peu d'information.

M. Rochetin remarque que ce sujet a déjà été discuté en commission Sports, mais il est favorable à un renvoi en commissions comme proposé par le Bureau. Il soutient complètement ce projet de délibération. Plus de 300 jeunes fréquentent ce tennis club et la couverture de ces 2 courts est une très bonne chose.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances de ce projet de délibération D 133-2024 P par 21 oui, soit à l'unanimité.

c) **D 134-2024 P : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 133-2024 P (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron remarque que cette délibération est motivée par l'importante demande dans le canton pour la pratique du padel tennis et par la motion que le Conseil municipal a votée en octobre 2022, disant que le centre sportif des Cherpines est le meilleur endroit pour installer ce type de courts. Le padel tennis est un sport très convivial, pratiqué en double, idéal pour les familles, les amis et les groupes. Ces terrains permettront aux pratiquants de se réunir, de faire connaissance et de profiter d'une expérience sportive dans un cadre agréable.

Ces courts seront construits de manière provisoire, en raison du prochain remaniement des parcelles pour la construction du quartier des Cherpines. C'est en effet un terrain de foot qui sera réalisé à cet endroit de façon définitive. Les terrains de padel tennis définitifs sont prévus dans l'extension du centre sportif des Cherpines (pièce D), ainsi que les courts de tennis. Ces terrains provisoires dureront un certain temps quand même.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Sports, Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

M. Rochetin, en tant que dépositaire de la motion, se dit ravi de voir arriver cette délibération. Comme l'a souligné Mme Monbaron, le padel est en pleine effervescence, particulièrement à Genève, et il existe très peu de terrains. Le coût semble supportable et il souhaite aller de l'avant rapidement. C'est pourquoi il propose un vote sur le siège de cette délibération.

M. Favre se réjouit de l'offre sportive très variée de notre commune aux Cherpines, jeune et dynamique. Le futur centre sportif fait l'objet de concertations et de collaborations intercommunales et il demande si des contacts ont été pris avec d'autres partenaires.

Mme Monbaron répond par la négative. Des courts de padel existent à Lancy, très fréquentés. Ceux de Plan-les-Ouates seront probablement réservés pour les habitants de la commune.

M. Brunschweiler demande si la gestion de ces courts sera confiée au tennis club ou s'ils seront gérés en interne par la Commune.

Mme Monbaron répond que ce point n'a pas été discuté pour l'instant.

M. Stauder constate que des questions sont encore en suspens, et préconise de ce fait de renvoyer la délibération en commission.

Mme Monbaron pense que c'est une bonne idée de renvoyer cette délibération en commission. Les personnes qui ne connaissent pas ce sport auront l'occasion de le découvrir et pourront poser des questions. Cela nous laissera aussi le temps de prendre contact avec les entreprises qui réaliseront ces terrains. Les demandes d'autorisations de construire pourront être déposées en juin 2024.

M. di Giorgio demande si les terrains de padel peuvent être transformés en terrain de pickleball.

Mme Monbaron pense qu'il faut d'abord s'en tenir au padel, et voir la fréquentation de ces futurs terrains, avant de se diriger vers autre chose.

M. Rochetin précise que le pickleball se joue avec de petites raquettes, et peut être pratiqué sur un court de tennis.

M. Brunschweiler ajoute que le padel est un sport dans lequel on peut être licencié et prendre part à des compétitions, tandis que le pickleball est plutôt un amusement.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le principe de vote sur le siège proposé par M. Rochetin. La proposition est refusée par 12 non, 8 oui et 1 abstention.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Sports, Environnement et infrastructure et Finances de ce projet de délibération D 134-2024 P par 21 oui, soit à l'unanimité.

d) **D 135-2024 P : Autoriser les mutations parcellaires qui seront réalisées en 2 étapes sur le secteur du Mail 2000, parcelles N° dp 6'719, 6'759, dp 6'796, 7'416, 10'115, 15'440 et 16'228, à Plan-les-Ouates.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 135-2024 P (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que le secteur du Mail 2000 s'est développé petit à petit sur les 25 dernières années, avec la construction de divers équipements publics et de quartiers d'habitations. On note ainsi :

- Le quartier du Vélodrome : construction entre 1996 et 2010
- L'école Champ-Joly CM et l'Espace Vélodrome : construction de 2001 à 2005
- L'école Champ-Joly CE : construction entre 2006 et 2010 et la salle de la Galette en 2008
- La maison de quartier Champ-Ravy : construction en 2018

Des travaux pour le prolongement du Mail, entre le chemin du Clos et la route de Base ont également été réalisés entre 2016 et 2021 et des immeubles mentionnées dans le PLQ n°29'117 doivent encore voir le jour dans le secteur. Ces derniers seront probablement terminés fin 2025.

Souvent les propriétaires ont des droits à bâtir ailleurs que sur leurs parcelles. Ainsi, les anciens propriétaires des parcelles du Mail, cédées à la Commune, les ont réalisés dans des immeubles maintenant construits.

Durant toutes ces années, certaines parcelles ont été cédées au domaine public communal, et d'autre au domaine privé communal. Ainsi, par exemple, la zone de Champ-Ravy est sur 3 parcelles, certaines du domaine public et d'autre du domaine privé. Cette situation confuse est compliquée à gérer.

Pour y remédier, l'ensemble des parcelles sera affecté au domaine privé communal. En effet, la définition du domaine public, selon la Loi sur le Domaine Public (LDPU), n'inclut pas les mails uniquement piétons/vélos. Par ailleurs, la présence du parking du Vélodrome en sous-sol du Mail 2000 rend compliquée une affectation au domaine public.

Ces éléments ont été confirmés par Maître Lazzarotto dans le cadre d'un avis de droit demandé par l'administration.

Mme Monbaron propose de renvoyer cette délibération en commission, pour des explications plus détaillées.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

M. Thorimbert propose de voter cette délibération sur le siège. Le Conseil administratif est en train de faire le ménage avec des parcelles, dans l'intérêt de la Commune. Il suffit de lire la délibération pour être convaincu

M. Torri adhère totalement à la proposition de M. Thorimbert. Il s'agit d'un toilettage, très technique. La délibération est suffisamment éclairante pour un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le principe du vote sur le siège de la délibération, lequel est accepté par 21 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 135-2024 P par 22 oui, soit à l'unanimité.

- e) **D 136-2024 P : Crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 136-2024 P (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez remarque que nous avons une salle du Conseil municipal de 25 places, ce qui convient pour une commune jusqu'à 12'000 habitants. L'objectif des travaux envisagés dans cette salle est de pouvoir augmenter la capacité du nombre de Conseillers municipaux. En effet, la loi stipule que toute commune de plus de 12'000 habitants doit avoir 27 Conseillers municipaux. Ce sera le cas lors des prochaines élections municipales, compte tenu du fait que nous venons de dépasser les 12'000 habitants. Le projet initial prévoyait déjà une extension, une 2^{ème} rangée à l'intérieur de l'hémicycle afin de pouvoir installer des sièges supplémentaires, jusqu'à 31 places au total. Avec la finalisation prochaine du quartier du Rolliet, soit 1000 logements supplémentaires, il est probable que nous atteignons bientôt 18'000 habitants, seuil à partir duquel il faudra encore 2 sièges supplémentaires au Conseil municipal, pour arriver à 29. En vue des prochaines élections municipales, il est prévu de réaliser ces travaux durant l'été 2024. Les travaux prévoient la création d'un bureau supplémentaire au centre de l'hémicycle, avec une alimentation électrique, le remplacement complet de l'éclairage de la salle, (LED), l'acquisition de fauteuils supplémentaires et le remplacement complet de la moquette. Une fresque murale viendra agrémenter la paroi côté sud. L'ensemble de ces travaux est devisé à CHF 110'000.-TTC.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances.

Mme Rügger souhaite profiter de cette rénovation pour moderniser les installations électroniques.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de la délibération D 136-2024 P par 21 oui, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. **Motions**

a) **M 39-2023 R : Pour la mise en place d'un projet « Mobilité douce dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif »**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a voté l'entrée en matière de la motion M 39-2023 (annexe 6) le 14 novembre 2023. Elle a été renvoyée en commission Sécurité, qui a émis dans sa séance du 27 novembre un préavis par 3 oui, 3 non et 3 abstentions, et en commission Environnement et infrastructure qui n'a pas émis de préavis. Les motionnaires ont proposé de retirer la motion pour la retravailler.

M. Dupraz confirme qu'après discussion en commission Environnement et infrastructure et à la suite de certaines explications du magistrat responsable de ce dicastère, les motionnaires ont compris que Donkey republic fournissait les mêmes services. Après exploration cette application pour la mise à disposition de vélos en libre-service, il a été constaté qu'il y en a en effet régulièrement au centre sportif des Cherpines, au Vélodrome et près de la nouvelle école d'horlogerie. La trottinette n'est pas la solution la plus populaire actuellement et pourrait même se révéler dangereuse en zone industrielle avec la circulation des camions.

Le PLR confirme donc le retrait de cette motion.

La motion M 39-2023 R est retirée.

7. QUESTIONS

Question écrite QE 06-2023 de M. Ulrich

M. Ulrich lit sa question (annexe 7) :

Travailleurs frontaliers « permis G » : Combien y a-t-il d'employés titulaires du permis G, par service, dans la commune de Plan-les-Ouates et combien ont été engagés dans les 3 dernières années ?

M. Magnin répond que le Conseil administratif a présenté des statistiques en commission Finances en 2020, une partie de la réponse se trouve dans les archives. Le Conseil administratif prévoit de faire une présentation générale de l'administration avec les différentes statistiques, dont la provenance des collaborateurs, en mars ou avril 2024, et il suggère à M. Ulrich d'attendre cette présentation.

Eclairage public entre la salle communale et la place des Aviateurs

M. Favre relève qu'il fait très sombre la nuit en la salle communale et la place des Aviateurs ; il ne s'y sent pas en sécurité et demande de voir la possibilité d'éclairer un peu plus ce secteur.

M. Rodriguez apportera une réponse lors de la prochaine séance.

Antigel

M. Dupraz se réfère à la délibération votée pour une subvention extraordinaire maximum de CHF 47'000 pour le festival Antigel et demande quel a été le financement des autres communes et quel a été le coût final pour Plan-les-Ouates.

M. Magnin répond que les autres communes ont donné CHF 3'000 ce qui porte le coût final pour notre commune à CHF 44'000. Il remercie les Conseillers municipaux d'avoir accepté de combler le déficit de ce festival de 2023. A sa grande surprise, les communes qui se disent en faveur de la culture n'ont pas fait de geste.

Interdiction de fumer aux arrêts de bus

M. Dupraz a reçu des remarques de la part d'habitants concernant l'interdiction de fumer aux arrêts de bus et il demande où en est la mise en place des pictogrammes. Les gens n'ont en effet pas tous connaissance de cette nouvelle loi.

Mme Monbaron répond que la presse écrite et les journaux télévisés ont relayé l'information. Les personnes qui disent ne pas être au courant sont probablement de mauvaise foi. Les pictogrammes ont été commandés et seront installés prochainement.

Piste cyclable route de Base

M. Rochetin indique qu'il y a un petit panneau qui encourage les cyclistes à tourner à droite dans le chemin de la Mère-Voie sur la piste cyclable de la route de Base en direction de Lancy. Il estime qu'un marquage au sol serait plus visible et éviterait aux cyclistes de partir tout droit.

M. Rodriguez répond que ces panneaux ont été installés dans le cadre du chantier du tram. Le Conseil administratif a demandé qu'un marquage au sol montre également la direction à prendre, ce qui sera fait en même temps que le réaménagement des bordures, comme l'a demandé M. Thorimbert.

Chemin du Pont-du-Centenaire

M. Rochetin informe que le chemin du Pont-du-Centenaire depuis la route de Base en direction du stade des Cherpines, est entouré de barrières métalliques assez hautes et, le long du stade, le cheminement piétons et cyclistes est difficile à trouver et n'est pas du tout éclairé la nuit. Il trouve que c'est très dangereux. C'est bien d'avoir un plan lumière qui fait sens, mais au final dans certaines situations, il estime que l'on a perdu tout bon sens.

M. Rodriguez est tout à fait d'accord, et ce n'est pas une question de plan lumière. Les services ont été déjà avisés à la suite de la discussion à ce sujet en commission Environnement et infrastructure. La demande a été faite auprès des SIG pour ajouter des points lumineux sur ce tronçon. Le croisement avec la route de Base sera également réaménagé.

M. Rochetin remarque qu'en tant que Conseiller municipal, il est régulièrement pris à partie pour des questions d'éclairage public.

M. Rodriguez répond que les communes ne peuvent pas gérer leur éclairage librement et sont tributaires de la régie cantonale.

Promenade depuis la mairie en direction des Lutins

Mme Soulier a reçu des doléances d'habitants concernant la promenade entre la mairie et les Lutins, où il n'y a pas de lumières du tout la nuit. De même pour haut du Mail en direction du chemin du Clos.

M. Rodriguez prend note et demandera que la situation soit vérifiée. Il y reviendra à la prochaine séance.

Apéritifs organisés par la commune

Mme Rüegger félicite tout d'abord la commune pour l'organisation de la manifestation « La solidarité dans tous ses états » avec une mixité des événements et la diversité des personnes présentes. Elle salue également l'initiative pour une activité autour de la fresque du climat, événement qu'elle suggère d'organiser régulièrement. Néanmoins, elle se questionne sur les apéritifs organisés par la commune qui ne semblent pas en adéquation avec les principes durables de Plan-les-Ouates ; il lui semble que la commune a une charte d'achats qui englobe les produits alimentaires. Elle demande donc s'il est envisageable de proposer dorénavant plutôt de l'eau du robinet, des jus de fruits locaux, jus de pomme ou de raisin par exemple, et sinon au moins de proposer du jus d'orange labellisé Fairtrade et idéalement d'origine biologique.

M. Magnin confirme l'existence d'une charte, mais elle n'est pas si simple à mettre en pratique avec nos prestataires. Il étudiera la question pour faire en sorte que dans le cadre de la solidarité nous soyons cohérents à tous points de vue. Il donnera réponse à la prochaine séance.

Eclairage au chemin du Clos

Mme Chenaux-Bourquin revient sur les problèmes d'éclairage et indique qu'il n'y a qu'un lampadaire en fonction au chemin du Clos, qui se trouve plongé dans le noir la nuit.

M. Rodriguez répondra lors de la prochaine séance.

Chemin de l'Essartage

Mme de Mitri remercie tout d'abord le Groupement intercommunal d'avoir augmenté le chauffage dans l'école, les conditions de travail sont plus agréables. Concernant le chemin de l'Essartage en direction de l'autoroute, elle relève qu'à vélo, pour tourner à gauche en direction de la route de chantier, il faut passer un genre de petit trottoir à angle droit et c'est un peu dangereux. Elle demande s'il serait possible d'aplanir un peu ce trottoir. Elle espère également que cette route de chantier soit un jour aménagée dans un sens ou dans l'autre pour permettre à nos habitants de Plan-les-Ouates de rejoindre le centre de la commune.

M. Rodriguez regardera s'il y a une possibilité d'amélioration et répondra lors de la prochaine séance.

8. DIVERS

Insécurité à la route du Vélodrome 84

Mme Soulier fait part de l'inquiétude de certains habitants de la route du Vélodrome 84. En effet, depuis plusieurs soirs des jeunes s'installent et « dealent » dans le garage. Les habitants n'osent plus appeler la police par crainte des représailles.

Mme Monbaron répond que la police ne donne pas les noms des gens qui appellent.

M. Magnin répond que deux services sont concernés, le SPM et le SASJ et il prend volontiers des informations pour organiser éventuellement des tournées.

Règlement du Conseil municipal

Mme Rüegger fait un point de situation sur le toilettage du règlement du Conseil municipal. Les chefs de groupe se sont réunis le 1^{er} février et le projet est à bout touchant. Une séance se tiendra encore le 7 mars prochain avant le Bureau ; elle espère que le projet pourra être finalisé et se réjouit d'en débattre ensuite au Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** clôt la discussion à 21h28.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Distillerie de Saconnex-d'Arve

M. Bruno Buchs se réfère au crédit voté à l'époque, et souhaite connaître le décompte final de ce projet, soit le total de l'investissement, le montant de l'amortissement annuel, le loyer qui est retiré de cet amortissement, les charges annuelles payées par la commune et le taux de rendement net de cet investissement. Il demande encore si les loyers des occupants sont indexés.

M. Rodriguez propose à M. Buchs d'attendre le prochain Conseil municipal pour une réponse détaillée.

M. Buchs demande si le fait de financer une distillerie est cohérent avec la politique de santé publique.

M. Rodriguez donne quelques explications sur cette acquisition qui a été faite avant tout pour des questions patrimoniales. Il s'agit en effet de la plus ancienne distillerie du canton.

Sécurité dans les écoles

M. Buchs demande si des mesures de sécurité sont prises dans les écoles à la suite des incidents survenus en France. Il avait déjà posé la question et demande si le CA a pu se renseigner entre temps. D'autre part, concernant le projet du SEM dans notre abri PC, il demande si des mesures particulières sont prises au niveau des écoles comme cela a été fait à Thônex avec des patrouilles qui tournent.

M. Magnin répond qu'il avait déjà mentionné les procédures AMOC (procédures en cas de d'intrusion de personnes mal intentionnées), mais il étudiera la question en détail pour pouvoir donner plus de renseignements lors de la prochaine séance.

La Secrétaire

Evelyne CHENAUX-BOURQUIN



La Présidente

Alexandra SAAS



Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sociale et enfance du 18 janvier**
- b) **Environnement et infrastructures du 22 janvier**
- c) **Culture du 29 janvier**
- d) **Finances du 1er février**
- e) **Sécurité du 5 février**
- f) **Aménagement et nouveaux quartiers du 5 février**

Annexe 1

D 129-2023 P : Crédit d'engagement de 3 100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 133-2024 P : Crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 134-2024 P : Crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 4

D 135-2024 P : Autoriser les mutations parcellaires qui seront réalisées en 2 étapes sur le secteur du Mail 2000, parcelles N° dp 6'719, 6'759, dp 6'796, 7'416, 10'115, 15'440 et 16'228, à Plan-les-Ouates.

Annexe 5

D 136-2024 P : Crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil du nombre de Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates.

Annexe 6

M 39-2023 R : Pour la mise en place d'un projet « Mobilité douce dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif »

Annexe 7

QE 06-2024 : Travailleurs frontaliers, permis G.

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 18 janvier 2024 / 20h00

Sociale & Enfance :

Madame Floriane Demont, Directrice du GIAP, présente et expose aux commissaires l'organisation de cette institution, de sa structure et de son personnel, qui accueille 29'500 enfants dans l'ensemble du canton, 728 à Plan-les-Ouates à midi et 245 le soir.

Audition de cette dernière en lien avec la motion sur le harcèlement scolaire.

L'accueil parascolaire est et doit être un temps d'échange privilégié.

Le GIAP suit une directive interne en cas de suspicion d'harcèlement. L'animatrice qui récolte un témoignage, le transmet par écrit et en toute confidentialité au responsable de secteur.

L'infirmière scolaire prend le relais.

En fonction des cas, des aménagements particuliers de prise en charge sont effectués.

Tou(te)s les animat(rices)eurs ont une formation de base sur cette problématique.

Après la présentation, un échange nourri et instructif, entre les commissaires et Mme Demont a clos le débat.

Communications du CA

Social :

- 1) Explication du programme et les objectifs de « La Solidarité dans tous ses États », qui aura lieu les 9 et 10 février à l'espace Vélodrome.
- 2) Accueil des réfugiés (Projet SEM) et état de situation pour notre commune. L'ouverture du centre est normalement prévue entre la fin février et début mars 2024. La date du 4 mars 2024 a été réservée pour la séance publique réservée aux communiens.

Petite enfance :

- 1) Point de situation en lien avec la motion M 38-2023 P, pour le soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement.

Problématique sur les éléments à prendre en considération, les lieux possibles, l'obtention de diverses autorisations et les réflexions au sujet des futures structures.

- 2) Explication du nouveau projet petite enfance de 0 à 4 ans (éveil au livre), les différents objectifs et les étapes du projet.

Le budget de ce projet est évalué à CHF 6'400.- pour une soixantaine de naissance dans la commune.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Janvier 2024

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 13 février 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Lundi 22 janvier 2024 à 20h00

1. D 129-2023 : Crédit d'engagement de 3 100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maître d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement d'équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Après le lancement d'un appel d'offre pour ce mandat, le bureau Transphère Consult S.A. a été retenu par le jury composé de membres appartenant à l'administration communale et deux conseillers administratifs.

Préavis favorable par 6 oui et 2 abstentions

2. Motion M 39-2023 : Pour la mise en place d'un projet « Mobilité douce dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif »

Après quelques échanges de points de vue plutôt négatifs des commissaires, les motionnaires proposent de retirer la motion pour la travailler et éventuellement revenir prochainement.

3. Communications du Conseil administratif

Comme à son habitude le magistrat fait un tour des projets en cours de son dicastère.

Le Rapporteur : Philippe Rochefin
22 janvier 2024

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 février 2024

Rapport de la commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 29 janvier 2024 – 20h00

1. Présentation de la programmation de la 26^e édition de « La Cour des Contes ».
2. Présentation du bilan très positif du « Petit Festival ».
3. Présentation du bilan de l'événement « Les Nuits Créatives » les 7 et 8 décembre dernier (mapping vidéo, concerts et marché des créateurs), événement à retravailler avec plus de lien avec la Brisolée.
4. Présentation du « made in Antigél » à Plan-les-Ouates, du 1^{er} au 24 février, sur le thème de chroniques urbaines.
5. Présentation de « ColorisBois » pour les tout-petits, du 13 janvier au 23 février, événement très prisé et déjà presque complet.
6. Point concernant « Le Café Julienne », la commune recherche un repreneur, des entretiens sont prévus en février.
7. Bilan des illuminations de Noël.
8. Présentation des projets culturels 2024, dont les expositions 2024, les bornes SIG et le festival BD au mois de septembre.
9. Démarrage du processus d'organisation du 175^e, le mail : 175eme@plan-les-ouates.ch a été créé pour toutes les communications et les suggestions concernant cet événement.

Nicolas Lenoir
Rapporteur

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 février 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 1^{er} février 2024 – 20h00

1. D 129-2023 : Crédit d'engagement de 3 100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Le Magistrat fait un exposé complet. Un Commissaire souhaite avoir des compléments sur l'amortissement des investissements ainsi que sur leur répartition dans le temps. Un autre Commissaire rappelle la demande de plusieurs Conseillers municipaux pour avoir un plan d'eau, voir une piscine, extérieur comme point de rencontre dans le futur nouveau quartier.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la délibération.

2. Communications du Conseil administratif

Les immeubles locatifs de la commune au chemin des Vuates, au P2, au P1 et au 189 route de Saint-Julien ont été réévalués à la hausse pour une valeur de 1,8 million de francs.

Christophe STAUDER, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 5 février à 18h30

1. Bilan de l'année 2023 sur la sécurité à PLO

Monsieur Olivier Valceschini, responsable de service, nous présente le bilan de la criminalité à Plan-les-Ouates concernant les cambriolages, les vols, les autres délits (agressions, stupéfiants, bruits, conflits), les incivilités en 2023.

En ce qui concerne les accidents, le secteur le plus impacté reste la Route de Saint-Julien et la ZIPLO. Monsieur Valceschini présente également les activités de la Police Municipale de notre commune (main courante, sécurité, tranquillité, salubrité, circulation, administration, domaine public, patrouilles extra communales).

Plusieurs actions sont menées tout au long de l'année par la Police Municipale (prévention, communication sur les supports communaux, contrôle de vidéosurveillance, remise au Ministère Public par exemple).

Madame Monbaron signale que les différentes caméras de la Commune tournent sur des logiciels différents. Il faudrait harmoniser le tout afin que les images puissent toutes être visionnées dans les locaux de la Police Municipale. Une étude est à l'œuvre.

2. Situation à PLO début 2024

Le secteur du Vélodrome a été impacté par un certain nombre d'incivilités et de délits en début d'année. Une partie de la bande a pu être identifiée grâce au travail assidu de la Police Municipale qui reste vigilante.

Tout au long de la présentation, diverses questions sont posées par les commissaires.

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 5 février 2024

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 février 2024

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 5 février 2024 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1. Communications du conseil administratif :

a) Information sur l'avancée du PLQ Cherpines :

L'enquête technique est terminée, les préavis des CA sont prévus en mars 2024, information publique en aout/septembre, les préavis des CM en novembre 2024 et l'adoption 1^{er} trimestre 2025

b) Délivrances des autorisations de construire du Rolliet et démarrage des chantiers :

H1, J, et I les autorisations de construire sont délivrées les autres devraient arriver d'ici fin mars avec les soucis qui vont s'en suivre.... Et un démarrage des chantiers dès que l'état des terres le permettent

c) Point d'avancement du pôle santé-social :

Signature avec un exploitant pour EMS et la résidence senior, IMAD est partie prenante, l'Hospice général, et la société AR Santé pour le développement de la maison de la santé ainsi qu'une Pharmacie et une supérette
Démarrage prévu en avril 2024

d) Grand projet Perly: explication sur la démarche portée par le Canton

M. Gaillard nous explique la démarche de l'Etat, en 3 phases, un cahier des charges (février 2024), une planification test (septembre 2024)et une production d'image directrice (février 2025)

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 5 février 2024



Législature 2020-2025
Délibération **D 129-2023**
Séance du 13 février 2024

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 3100 000 F en vue de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines N° 29897-141-454 adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

Vu le PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat en avril 2018,

vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, actuellement en enquête technique auprès du Canton,

vu le classement des parcelles sises sur la commune de Plan-les-Ouates N°s 7420, 7421, 7422, 7170, 10040, 7285, 7286, 11051, 7435, 7436, 10564, 16123 et 16124, dites de « la pièce D », en secteur destiné aux équipements publics des PLQ N° 30'087 et N° 30'043,

vu la future cession gratuite aux Communes de Plan-les-Ouates ou de Confignon, des parcelles de la pièce D intégrées à ce PLQ comme indiqué dans les règlements des PLQ N° 30'087 et N° 30'043,

vu les études successives des bureaux Urbaplan, LMAU, AETC et Thématix sur la programmation des équipements sportifs et culturels ainsi que l'estimation de leurs coûts d'investissement et d'exploitation,

vu la délibération D 59-2022, votée par le Conseil municipal le 15 mars 2022 pour la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la réalisation des équipements de la pièce D aux Cherpines,

vu le lancement dudit MEP avec un premier degré de concours organisé le 13 décembre 2022,

vu l'appel d'offres en procédure ouverte effectué en août 2023 pour choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et les réponses de 5 bureaux,

vu le rapport d'évaluation du comité d'évaluation des offres daté du 1^{er} novembre 2023 et la première place obtenue par le bureau Transphère Consult SA,

vu la nécessité de s'adjoindre les services d'un avocat spécialisé dans les questions juridiques afin de définir des bases contractuelles solides avec les futurs mandataires des projets,

vu l'exposé des motifs EM 129-2023 de décembre comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 2 abstentions

1. D'accepter de confier des mandats d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3 100 000 F, destiné à couvrir les dépenses y relatives.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 3 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/YG/VLM/bg #153485 – SF/PL –13.02.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 133-2024 P**
 Séance du 13 février 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 550 000 F destiné à la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu l'augmentation des membres du Tennis Club de Plan-les-Ouates,

vu le manque de terrains couverts pendant la période hivernale,

vu le besoin en terrains couverts qui offrent une surface adaptée aux membres seniors,

vu la nécessité d'offrir aux membres du Tennis Club de Plan-les-Ouates une surface plus souple et amortissante qui permettra de réduire les risques de blessures et de favoriser une pratique sportive durable et sécurisée tout au long de l'année,

vu le préavis de principe favorable de la Commission sport du 16 mars 2023 pour la couverture de deux courts supplémentaires des tennis au centre sportif des Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 133-2024, de janvier 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

5. D'accepter un crédit destiné aux travaux pour la couverture par une bulle de deux terrains de tennis en terre battue synthétique au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.
6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 550 000 F, destiné à la réalisation de ces travaux.
7. De comptabiliser la dépense brute prévue de 550 000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir le montant net prévu de 550 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SDS/NE – SF/PL - Janvier 2024 / GED#151251



Législature 2020-2025
Délibération **D 134-2024 P**
Séance du 13 février 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 140 000 F en vue de la réalisation de deux terrains de Padel tennis provisoires au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Vu la motion M 28-2022 « Pour la création de deux terrains de Padel tennis », votée et acceptée par le Conseil municipal le 18 octobre 2022,

vu la demande croissante pour des terrains de Padel dans le Canton de Genève,

vu l'absence de terrain de Padel à Plan-les-Ouates,

vu l'exposé des motifs EM 134-2024, de janvier 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

9. D'accepter le principe d'un crédit destiné à la réalisation de deux terrains provisoires de Padel tennis au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.
10. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 140 000 F, destiné à réaliser ces aménagements sportifs.
11. De comptabiliser la dépense brute prévue de 140 000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
12. D'amortir le montant net prévu de 140 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SDS/NE – SF/PL - janvier 2024 / GED#151249



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 135-2024**
 Séance du 13 février 2024

DELIBERATION

En vue d'autoriser les mutations parcellaires qui seront réalisées en 2 étapes sur le secteur du Mail 2000, parcelles N°s dp 6'719, 6'759, dp 6'796, 7'416, 10'115, 15'440 et 16'228, à Plan-les-Ouates

Vu l'acceptation de la délibération D 48A-2016 par le Conseil municipal le 13 décembre 2016 relative au crédit d'engagement de 2 950 000 F pour les travaux d'aménagement de la fin du Mail 2000 (tronçon entre le chemin du Clos et la route de Base) ainsi que la fin des travaux d'aménagements extérieurs de l'école de Champ-Joly CE,

vu le prolongement du Mail 2000 entre le chemin du Clos et la route de Base en 2021,

vu les travaux pour la réalisation du tram Genève-Saint-Julien et le chantier de prolongement du Mail 2000,

vu le morcellement actuel du parcellaire communal sur le secteur du Mail 2000 ne correspondant pas à la réalité du terrain,

vu le parcellaire actuel de Champ-Ravy et Champ-Joly CE, situés chacun sur trois parcelles distinctes, dont certaines au domaine privé communal et d'autres au domaine public communal,

vu le parcellaire actuel de Champ-Joly CM, situé sur deux parcelles distinctes,

vu la présence sur une même parcelle d'un équipement sportif et culturel (Espace Vélodrome), de potagers urbains (PLOtagers) et du parking public du Vélodrome, entités avec des gestions administratives et financières bien distinctes,

vu la présence, sous le Mail 2000, du parking public du Vélodrome, nécessitant un maintien de la parcelle correspondante au domaine privé communal,

vu le chantier des derniers immeubles du PLQ Petites-Fontaines, qui modifiera à terme l'assiette de certaines parcelles du Mail 2000,

vu la nécessité de requérir la désaffectation du domaine public des parcelles N°6719 et N°6796 de la Commune et leur incorporation au domaine privé de la Commune de Plan-les-Ouates, compte tenu de la définition du domaine public telle qu'inscrite dans la Loi sur le domaine public (LDPu),

vu la volonté du Conseil administratif de clarifier le parcellaire existant sur ce secteur et d'affecter les parcelles N°6'719 et N°6'796 au domaine privé communal afin d'assurer une gestion efficace des équipements publics communaux,

vu le tableau de mutation parcellaire N°45/2022 établi par le bureau géomètres Kùpfer Géomètres SA en date du 13 novembre 2023, pour le secteur entre le chemin du Clos et la route de Saint-Julien,

vu l'exposé des motifs EM 135-2023 de février 2024, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

13. D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes authentiques qui seront préparés par Maître Rubido, notaire à Genève, relatifs aux mutations parcellaires qui seront réalisées en deux étapes distinctes sur le secteur du Mail 2000, parcelles N^{os} dp 6'719, 6'759, dp 6'796, 7'416, 10'115, 15'440 et 16'228, à Plan-les-Ouates.
14. De prendre note que cette mutation parcellaire sera réalisée en 2 étapes distinctes :
 - 2.1 La première touchant les parcelles N^{os} dp 6'719, 10'115, 15'440 et 16'128 et ce conformément au tableau de mutation N°45/2022 établi par le bureau géomètres Kùpfer Géomètres SA en date du 13 novembre 2023, pour le tronçon entre le chemin du Clos et la route de Saint-Julien.
 - 2.2 La deuxième touchant les parcelles N^{os} dp 6'796, 7416 et 6'759 et dont le tableau de mutation reste à réaliser, pour le tronçon entre le chemin du Clos et la route de Base.
15. De requérir la désaffectation du domaine public des parcelles N^{os} dp 6'719 et dp 6'796 de la Commune, au titre de l'article 11 alinéa 2 a) et b) de la loi sur le domaine public (LDPu – L 1 05), et leur incorporation au domaine privé de la Commune de Plan-les-Ouates.
16. De comptabiliser les frais d'actes et de géomètre sur le crédit d'investissement lié à la délibération D 48A-2016 relative aux travaux d'aménagement de la fin du Mail 2'000 ainsi que la fin des travaux d'aménagements extérieurs de l'école de Champ-Joly CE.
1. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés.

SCA ED/phz/bg #126'245 – SF/PL – 13 février 2024



Conseil municipal

Annexe 5)

Législature 2020-2025
Délibération **D 136-2024**
Séance du 13 février 2024

PROJET DE DÉLIBÉRATION

relatif au crédit d'engagement de 110 000 F pour l'augmentation de la capacité d'accueil des Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates

Vu l'augmentation de la population de Plan-les-Ouates dépassant dorénavant le seuil des 12'000 habitants,

vu les projections pour ces prochaines années faisant que la population dépassera les 15'000 habitants d'ici 2030 avec la réalisation du quartier du Rolliet, pour se situer entre 17'000 et 18'000 habitants d'ici 2030-35 avec la livraison de la 2^{ème} partie du périmètre des Cherpines,

vu les articles 5 et 6 de la loi sur l'administration des communes (LAC – B6 05) stipulant le nombre de Conseillers municipaux à élire sur la base du nombre d'habitants répertorié sur la Commune au 30 juin de l'année précédant l'élection,

vu le projet d'une deuxième rangée de sièges prenant place à l'intérieur de l'hémicycle existant, développé et prévu par l'architecte au moment de la construction de la salle du Conseil municipal et qui doit maintenant être mis en œuvre pour assurer le nombre de places nécessaires dans le futur,

vu l'exposé des motifs EM 136-2024 de février 2024, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par X oui et X non

2. D'accepter de réaliser les travaux pour l'augmentation de la capacité d'accueil des Conseillers municipaux dans la salle du Conseil municipal, sise dans le bâtiment de liaison de la Mairie à Plan-les-Ouates.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 110 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 110 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 110 000 F pour les travaux au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien, estimée à 2025.

SCA-EH/bg#156'745 – SF/PL – Février 2024

Projet de MOTION

Pour la mise en place d'un projet « Mobilité douce dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif »

Considérant :

1. Le projet de mobilité douce par trottinette proposé par la société "iUGO " est déjà installé dans les villes de Bienne, Bulle, Sion et Berne.
2. La nécessité d'encourager des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les trajets courts dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif, en réponse aux préoccupations environnementales croissantes et à l'évolution démographique de notre commune.
3. L'expérience d'autres communes similaires ayant mis en œuvre des stratégies efficaces pour la mobilité douce, et les retours positifs observés en termes de réduction de la congestion, d'amélioration de la qualité de l'air et de promotion de modes de vie plus sains.
4. La nécessité de répondre aux besoins spécifiques de notre commune, notamment en tenant compte de la topographie locale, des habitudes de déplacement actuelles et futures entre les zones industrielles et résidentielles.
5. La possibilité de tirer parti des technologies émergentes et des innovations dans le domaine de la mobilité urbaine pour améliorer l'efficacité et l'attractivité des solutions de mobilité douce.

Sur proposition du PLR,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

Par x oui, x non et x abstention

1. De contacter la société iUGO pour lancer une étude de faisabilité pour l'installation d'une solution de mobilité douce de proximité au travers de la mise à disposition de trottinettes.
2. D'évaluer la faisabilité, les coûts et les avantages du projet de mobilité douce d'iUGO ou d'autres services similaires incluant une analyse des infrastructures actuelles et à venir avec le Rolliet.
3. D'examiner les meilleures pratiques d'autres communes et de s'en inspirer, en vue de développer une stratégie sur mesure pour Plan-les-Ouates, qui tienne compte des spécificités locales.

Pour le PLR :

Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mise en place et amélioration du projet "iUGO - Mobilité Douce à Plan-les-Ouates"

La mobilité douce est un enjeu central pour le développement durable. Dans le contexte actuel de changements environnementaux et de croissance démographique, il est crucial de repenser nos modes de déplacement. Le projet "iUGO - Mobilité Douce à Plan-les-Ouates" s'inscrit dans cette perspective, visant à encourager l'utilisation de modes transports alternatifs et de favoriser le transport modal.

L'évolution de nos habitudes de mobilité est un enjeu majeur de notre époque. Le projet iUGO propose une solution concrète et moderne pour répondre aux défis de la mobilité dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif à Plan-les-Ouates. Ce système non seulement complète les moyens de transports existants mais encourage également un mode de vie plus sain et écologique.

Avec des caractéristiques de sécurité avancées, la capacité de limiter le périmètre de fonctionnement par géolocalisation à la zone ZIPLO / centre sportif et une approche respectueuse de l'environnement, les trottinettes électriques iUGO représentent une solution concrète pour rendre notre ville plus durable. En adoptant cette motion, nous affirmons notre engagement en faveur d'une mobilité intelligente et respectueuse, au service des citoyens de Plan-les-Ouates.

En prenant ces mesures, nous aspirons à faire de Plan-les-Ouates un modèle de mobilité douce, en harmonie avec les aspirations écologiques de notre époque et les besoins spécifiques de nos concitoyens.

Nous espérons que vous reconnaîtrez l'importance de cette initiative et nous vous remercions de la soutenir.

Question écrite au Conseil administratif

Concerne : travailleurs frontaliers « permis G »

Combien y a-t-il d'employés titulaires du permis G, par service, dans la commune de Plan-les-Ouates et combien ont-ils été engagés dans les 3 dernières années ?

Dans l'attente d'une réponse, je présente mes meilleures salutations à nos conseillers administratifs.

Laurent Ulrich